



CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES DU 13 DECEMBRE 2011

RELEVÉ DE DECISIONS

I. **Délibérations prises avec les représentants des étudiants élus au Conseil de direction de l'Institut d'études politiques de Paris**

Résolution n° 1

« Compte tenu de l'avis donné le 12 décembre 2011 par le Conseil de direction de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, le Conseil d'administration, **délibérant avec les représentants des étudiants élus au Conseil de direction**, décide de fixer les **droits de scolarité pour l'année universitaire 2012-2013** des formations menant aux diplômes propres à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris aux montants suivants :

Droits de scolarité (année universitaire 2012-2013)	
Formations menant aux diplômes propres à l'IEP de Paris ⁽¹⁾ Etudiants inscrits en 2008-2009 ou antérieurement Etudiants ayant effectué leur première inscription en 2009-2010 ou postérieurement	Tableau n°1 Tableau n°2
Auditeurs libres (semestre)	Demi-tarif sur Tableau n°2
Exonération totale pour les boursiers de l'enseignement supérieur sur critères sociaux	

⁽¹⁾ *sauf exceptions prévues dans les conventions relatives aux doubles diplômes*

1- Droits de scolarité (année universitaire 2012-2013) en fonction du revenu brut annuel global déclaré du foyer fiscal Etudiants inscrits en 2008-2009 ou antérieurement			
	Revenu global annuel pris en considération pour un ménage composé d'un couple et de deux enfants (3 parts fiscales) en €	Revenu annuel par part en €	Droits de scolarité en €
	Résidence fiscale hors Union européenne	na	6 300
Résidence fiscale Union européenne	129 000 et plus	43 000 et plus	6 300
	108 000 - 128 999	36 000 - 42 999	5 300
	90 000 - 107 999	30 000 - 35 999	4 680
	75 000 - 89 999	25 000 - 29 999	3 780
	63 000 - 74 999	21 000 - 24 999	2 880
	54 000 - 62 999	18 000 - 20 999	1 980
	48 000 - 53 999	16 000 - 17 999	1 100
	jusqu'à 47 999	jusqu'à 15 999	540
	Elèves boursiers selon les critères du CROUS (échelons 0 à 6) ou de la FNSP ou ayant obtenu une exonération de la commission d'aide sociale	na	0



2- Droits de scolarité (année universitaire 2012-2013) en fonction du revenu brut annuel global déclaré du foyer fiscal Etudiants ayant effectué leur première inscription en 2009-2010 ou postérieurement				
Revenu global annuel pris en considération pour un ménage composé d'un couple et de deux enfants (3 parts fiscales) en €		Revenu annuel par part en €	Droits de scolarité Collège universitaire en €	Droits de scolarité Master en €
Résidence fiscale hors Union européenne		na	9 800	13 500
Résidence fiscale Union européenne	200 000 et plus	66 334 et plus	9 800	13 500
	129 000 - 199 999	43 000 - 66 333	7 900	11 400
	108 000 - 128 999	36 000 - 42 999	6 400	9 500
	90 000 - 107 999	30 000 - 35 999	5 300	8 000
	75 000 - 89 999	25 000 - 29 999	4 240	6 440
	63 000 - 74 999	21 000 - 24 999	3 180	4 760
	58 000 - 62 999	19 334 - 20 999	2 100	3 300
	54 000 - 57 999	18 000 - 19 333	1 980	2 660
	48 000 - 53 999	16 000 - 17 999	1 100	1 840
	37 000 - 47 999	12 334 - 15 999	540	920
jusqu'à 36 999		0 - 12 333	0	0
Elèves boursiers selon les critères du CROUS (échelons 0 à 6) ou de la FNSP ou ayant obtenu une exonération de la commission d'aide sociale		na	0	0

Pour l'année 2012-2013, seuls les deux montants des droits correspondant aux tranches supérieures de tous les barèmes ont été réévalués. Tous les autres montants sont restés identiques aux montants de l'année 2011-2012.

».

Le conseil d'administration a adopté cette résolution portant sur les montants des droits de scolarité pour l'année universitaire 2012-2013 par 29 voix pour et 4 abstentions.

Résolution n° 2

« Compte tenu de l'avis donné le 12 décembre 2011 par le Conseil de direction de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, le Conseil d'administration, **délibérant avec les représentants des étudiants élus au Conseil de direction**, décide de fixer les **droits de scolarité pour l'année universitaire 2012-2013** des formations de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris de préparation aux concours administratifs aux montants suivants :

Droits de scolarité (année universitaire 2012-2013)	
Formations de l'IEP de Paris de préparation aux concours administratifs Etudiants inscrits en 2008-2009 ou antérieurement Etudiants ayant effectué leur première inscription en 2009-2010 ou postérieurement	Tableau n°3 Tableau n°4
Exonération totale pour les boursiers de l'enseignement supérieur sur critères sociaux	



3- Droits de scolarité (année universitaire 2012-2013) en fonction du revenu brut annuel global déclaré du foyer fiscal Étudiants inscrits en 2008-2009 ou antérieurement		
Revenu global annuel pris en considération pour un ménage composé d'un couple et de deux enfants (3 parts fiscales) en €	Revenu annuel par part en €	Droits de scolarité en €
Résidence fiscale hors Union européenne	na	6 300
Résidence fiscale Union européenne	129 000 et plus	43 000 et plus
	108 000 - 128 999	36 000 - 42 999
	90 000 - 107 999	30 000 - 35 999
	75 000 - 89 999	25 000 - 29 999
	63 000 - 74 999	21 000 - 24 999
	54 000 - 62 999	18 000 - 20 999
	48 000 - 53 999	16 000 - 17 999
	jusqu'à 47 999	jusqu'à 15 999
Elèves boursiers selon les critères du CROUS (échelons 0 à 6) ou de la FNSP ou ayant obtenu une exonération de la commission d'aide sociale	na	0

4- Droits de scolarité (année universitaire 2012-2013) en fonction du revenu brut annuel global déclaré du foyer fiscal Étudiants ayant effectué leur première inscription en 2009-2010 ou postérieurement		
Revenu global annuel pris en considération pour un ménage composé d'un couple et de deux enfants (3 parts fiscales) en €	Revenu annuel par part en €	Droits de scolarité en €
Résidence fiscale hors Union européenne	na	9 800
Résidence fiscale Union européenne	200 000 et plus	66 334 et plus
	129 000 - 199 999	43 000 - 66 333
	108 000 - 128 999	36 000 - 42 999
	90 000 - 107 999	30 000 - 35 999
	75 000 - 89 999	25 000 - 29 999
	63 000 - 74 999	21 000 - 24 999
	58 000 - 62 999	19 334 - 20 999
	54 000 - 57 999	18 000 - 19 333
	48 000 - 53 999	16 000 - 17 999
	37 000 - 47 999	12 334 - 15 999
	jusqu'à 36 999	0 - 12 333
Elèves boursiers selon les critères du CROUS (échelons 0 à 6) ou de la FNSP ou ayant obtenu une exonération de la commission d'aide sociale	na	0

Pour l'année 2012-2013, seuls les deux montants des droits correspondant aux tranches supérieures de tous les barèmes ont été réévalués. Tous les autres montants sont restés identiques aux montants de l'année 2011-2012.

».



Le conseil d'administration a adopté cette résolution portant sur les montants des droits de scolarité pour l'année universitaire 2012-2013 des formations de l'IEP de Paris de préparation aux concours administratifs par 29 voix pour et 4 abstentions.

Résolution n° 3

« Compte tenu de l'avis donné le 12 décembre 2011 par le Conseil de direction de l'Institut d'Études Politiques de Paris, le Conseil d'administration, **délibérant avec les représentants des étudiants élus au Conseil de direction**, fixe aux montants suivants, pour les procédures de l'année **2013**, les taux des rémunérations des services de la Fondation dues par les candidats aux **procédures d'entrée** à l'Institut d'Études Politiques de Paris :

- exonération totale pour les boursiers (de l'enseignement secondaire comme de l'enseignement supérieur)
- inscription aux procédures d'entrée nationales **140 €**
- inscription aux procédures d'entrée internationales **90 €**

».

Le conseil d'administration a adopté cette résolution portant sur les taux des rémunérations des services de la Fondation dues par les candidats aux procédures d'entrée à l'IEP de Paris pour l'année 2013 par 30 voix pour et 3 abstentions.

Résolution n° 4

« Compte tenu de l'avis donné le 12 décembre 2011 par le Conseil de direction de l'Institut d'Études Politiques de Paris, le Conseil d'administration, **délibérant avec les représentants des étudiants élus au Conseil de direction**, fixe aux montants suivants les taux des rémunérations des services de la Fondation dues par les usagers de l'Institut d'Études Politiques de Paris inscrits en **formation continue diplômante : Cycles diplômants**,

Promotion des étudiants entrant en 2013 : tarifs pour l'ensemble de la durée du cycle

Finance d'entreprise et marché de capitaux	19 200 €
Sociologie de l'entreprise et stratégie de changement	19 200 €
Gestion et politiques de santé	17 100 €
Politiques gérontologiques et gestion des EHPAD	17 100 €
Gestion publique	17 100 €
Sociologie de l'association et action dirigeante ⁽¹⁾	16 200 €
Management des médias	17 100 €
Gestion et politiques du handicap	17 400 €
Ressources humaines	19 200 €
Trajectoires dirigeants	25 600 €
Action stratégique et développement international	28 000 €
Communication	23 400 €
European sport governance ⁽¹⁾	-
Option coaching	5 400 €
Option tutorat anglais	2 700 €

⁽¹⁾ Démarrage du cycle tous les deux ans

N.B. : « Cycle diplômant » est traduit en anglais par « Executive master »



Cycles diplômants

Promotion des étudiants entrant en 2012 : Tarifs pour l'ensemble de la durée du cycle	Tarifs votés le 14/12/2010	Tarifs révisés (inscrits au catalogue 2012)
Finance d'entreprise et marché de capitaux	18 200 €	18 600 €
Sociologie de l'entreprise et stratégie de changement	18 200 €	18 600 €
Gestion et politiques de santé	16 200 €	16 600 €
Politiques gérontologiques et gestion des EHPAD	16 200 €	16 600 €
Gestion publique	16 200 €	16 600 €
Sociologie de l'association et action dirigeante ⁽¹⁾	16 200 €	-
Management des médias	16 200 €	16 600 €
Gestion et politiques du handicap	16 200 €	16 900 €
Ressources humaines	18 200 €	18 600 €
Trajectoires dirigeants	24 900 €	24 900 €
Energy and global policies	25 800 €	Arrêté
Action stratégique et développement international	28 800 €	Non programmé
Décisions stratégiques	35 000 €	Arrêté
Communication	18 200 €	22 700 €
Management avancé	18 200 €	Non créé
European sport governance ⁽¹⁾	-	16 000 €
Option coaching	3 000 €	5 200 €
Option tutorat anglais	2 800 €	2 650 €

⁽¹⁾ Démarrage du cycle tous les deux ans

N.B. : « Cycle diplômant » est traduit en anglais par « Executive master »

Année universitaire 2012-2013 : tarifs annuels	Tarifs
Master of Public Affairs (MPA)	24 500 €
Master in Development Practice (MDP)	19 000 €
Master in Financial regulation	19 000 €
Master d'Expérimentation en Arts et Politique (MEAP)	15 000 €

».

Le conseil d'administration a adopté à l'unanimité cette résolution portant sur les taux des rémunérations des services de la Fondation dues par les usagers de l'IEP de Paris inscrits en formation continue diplômante.



Résolution n° 5

« Compte tenu de l'avis donné le 12 décembre 2011 par le Conseil de direction de l'Institut d'Études Politiques de Paris, le Conseil d'administration, **délibérant avec les représentants des étudiants élus au Conseil de direction**, fixe aux montants suivants, pour **l'année universitaire 2012-2013**, les taux annuels des services de la bibliothèque pour les **usagers extérieurs** à la FNSP et à l'IEP de Paris :

Cartes de bibliothèque (Exonération totale pour les boursiers sur critères sociaux)		
Abonnés "1 semaine"	1 semaine	13 € ⁽¹⁾
Abonnés "étudiants"	1 mois	35 €
	3 mois	60 €
	6 mois	90 €
	1 an	115 €
Abonnés « enseignants / chercheurs »	1 mois	40 €
	3 mois	75 €
	6 mois	120 €
	1 an	180 €
Carte collective	1 an	350 €
Duplicata		18 €

⁽¹⁾ 1/2 tarif pour un renouvellement dans l'année

».

Le conseil d'administration a adopté à l'unanimité cette résolution portant sur les taux annuels des services de la bibliothèque pour les usagers extérieurs à la FNSP et à l'IEP de Paris pour l'année universitaire 2012-2013.

Résolution n° 6

« Compte tenu de l'avis donné le 12 décembre 2011 par le Conseil de direction de l'Institut d'Études Politiques de Paris, le Conseil d'administration, **délibérant avec les représentants des étudiants élus au Conseil de direction**, approuve **la proposition de budget 2012 de l'Institut d'Études Politiques de Paris** présentée par l'Administrateur de la Fondation ».

Le conseil d'administration a adopté la proposition de budget 2012 de l'Institut d'études politiques de Paris par 29 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention.

II. Autres délibérations

Résolution n° 7

« Le Conseil d'administration approuve **la proposition de budget 2012 de la FNSP** présentée par l'Administrateur de la Fondation ».



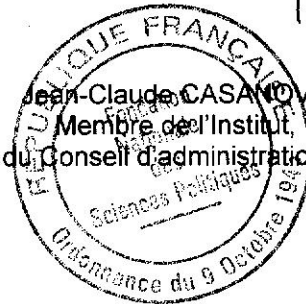
SciencesPo.

Le conseil d'administration a adopté à l'unanimité la proposition de budget 2012 de la FNSP.

Résolution n° 8

« Le Conseil d'administration approuve la proposition de budget 2012 de l'OFCE présentée par l'Administrateur de la Fondation ».

Le conseil d'administration a adopté à l'unanimité la proposition de budget 2012 de l'OFCE.



Jean-Claude CASANOVA
Membre de l'Institut,
Président du Conseil d'administration de la FNSP